Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8370804
Centre d'intérêt: 160

Lepage, René.

Une analyse des dépenses pour l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP de 1973-1974 à 1980-1981 / René Lepage . -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction des études économiques et démographiques, 1983.
v, 64 p. ; 28 cm.

Code: 28-1635.

ISBN 2-550-05924-7

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Dépenses *Analyse de coût *Commission scolaire *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Education des adultes

L"étude porte sur les dépenses effectuées, entre 1973-1974 et 1980-1981, dans les commissions scolaires et les cégeps au titre de l'éducation des adultes.

Dans chacun des cas, les facteurs salariaux et autres explicatifs de l'augmentation des dépenses sont identifiés et leur contribution respective à cette hausse est mesurée. De ce fait, des indices de prix propres à chacun des niveaux d'enseignement sont réalisés, de façon à distinguer les facteurs inflationnistes des facteurs réels.

Les dépenses des commissions scolaires pour l'éducation des adultes sont passées de 49,6 millions de dollars en 1973-1974 à 133 millions de dollars en 1980-1981, soit une augmentation de 168,1%. Cette augmentation s'explique à 70,2% par la hausse des prix des biens et services utilisés; le 29,8% restant correspond à l'ajout de ressources réelles. Les dépenses des cégeps sont passées quant à elles, entre 1976-1977 et 1980-1981, de 21,6 millions de dollars à 50,1 millions, soit une augmentation de 132%. La hausse des prix explique 42,7% de cette hausse. En dollars constants, l'augmentation des dépenses serait de 62,5%.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
**Direction des études économiques et démographiques**

E D U Q 8370804

# Une analyse des dépenses pour l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP de 1973-1974 à 1980-1981

SECTEUR de la PLANIFICATION

**Avril 1983**

**René Lepage**

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
**Direction des études économiques et démographiques**

E D U Q 8370804

# Une analyse des dépenses pour l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP de 1973-1974 à 1980-1981

**René Lepage**

**Avril 1983**

Dépôt légal: 3e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-05924-7

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education, 1983

## SOMMAIRE

Les dépenses des commissions scolaires pour l'éducation des adultes sont passées de 49,6 millions de dollars en 1973-1974 à 133,0 millions de dollars en 1980-1981, soit une augmentation de 83,4 millions de dollars (168,1%). Cette augmentation est expliquée à 70,2% par la hausse des prix des biens et services utilisés par les commissions scolaires et à 29,8% par l'ajout de ressources réelles dans ce secteur.

L'indice des prix pour le secteur adulte des commissions scolaires a augmenté de 101,2% au cours de la période à l'étude alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 86,5%. Le fardeau inflationniste supporté par les commissions scolaires a donc été supérieur de 14,7 points de pourcentage à celui supporté par les autres secteurs de l'économie dans leurs activités de consommation.

L'ajout de ressources réelles est composé de deux facteurs. D'abord, le volume d'activités, mesuré en heures-groupe de formation, s'est accru de 11,6%. Ce premier facteur explique 11,4% de l'augmentation des dépenses entre 1973-1974 et 1980-1981. L'augmentation des dépenses en dollars constants par heure-groupe de formation constitue le second facteur réel. Il explique 18,4% de l'augmentation des dépenses.

Au cours de la période à l'étude, les dépenses en dollars constants par heure-groupe consacrées à la gestion se sont accrues de 17,8% alors que celles consacrées à la formation augmentaient de 8,7%. La proportion des ressources consacrées à l'administration d'une heure-groupe est passée de 37,8% en 1973-1974 à 43,4% en 1980-1981.

La partie de l'étude portant sur les dépenses des CEGEP pour l'éducation des adultes est limitée à la période 1976-1977 à 1980-1981. Entre ces deux années, les dépenses sont passées de 21,6 millions de dollars à 50,1 millions de dollars, soit une augmentation de 132%. Pour la même période, l'indice des prix du secteur adulte des CEGEP a augmenté de 42,7%. Après dégonflement pour l'inflation, les dépenses de ce secteur sont de 35,1 millions de dollars en 1980-1981 (dollars constants de 1976-1977), soit une augmentation de 62,5%.

# TABLE DES MATIÈRES


Page

Liste des tableaux.......................................... iii

Liste des annexes........................................... v

Introduction................................................ 1

I Indices de prix pour les dépenses de l'éducation des adultes. 5

1.1 Les commissions scolaires................................ 5

1.1.1 Les indices de salaires pour les effectifs du secteur adulte des commissions scolaires......... 5

1.1.1.1 L'indice des salaires du personnel enseignant............................... 6

1.1.1.2 L'indice des salaires du personnel non enseignant........................... 7

1.1.1.3 L'indice des salaires de l'ensemble des personnels........................... 9

1.1.2 L'indice de prix pour les dépenses non salariales du secteur adulte des commissions scolaires.. 10

1.1.3 L'indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des commissions scolaires...... 10

1.2 Les CEGEP............................................... 13

1.2.1 Les indices de salaires pour les effectifs du secteur adulte des CEGEP.......................... 13

1.2.1.1 L'indice des salaires du personnel enseignant............................... 14

1.2.1.2 L'indice des salaires du personnel non enseignant........................... 15

1.2.1.3 L'indice des salaires de l'ensemble des personnels........................... 15

1.2.2 L'indice de prix pour les dépenses non salariales du secteur adulte des CEGEP.................. 17

1.2.3 L'indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des CEGEP...................... 18

Page

II Analyse de l'évolution des dépenses du secteur adulte des commissions scolaires.................................. 21

2.1 La masse salariale du personnel enseignant............ 24

2.2 La masse salariale du personnel non enseignant......... 29

2.3 Les avantages sociaux................................. 30

2.4 Les dépenses non salariales........................... 31

2.5 L'évolution de l'ensemble des natures de dépenses...... 32

2.6 Evolution des dépenses en formation et en gestion...... 35

III Analyse de l'évolution des dépenses du secteur adulte des CEGEP............................................... 39

3.1 La Direction générale de l'éducation des adultes....... 39
3.1.1 Le financement................................ 39
3.1.2 Les clientèles................................ 40
3.1.3 L'évolution des dépenses...................... 41

3.2 La Direction générale de l'enseignement collégial...... 43
3.2.1 Le financement................................ 43
3.2.2 Les clientèles................................ 43
3.2.3 L'évolution des dépenses...................... 43

3.3 L'ensemble des dépenses du secteur adulte des CEGEP.... 45

## LISTE DES TABLEAUX

Page

**Tableau I** : Indices des salaires pour les enseignants réguliers, pour ceux à taux horaire et pour l'ensemble des enseignants du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981... 6

**Tableau II** : Indices des salaires pour le personnel de direction, les professionnels non enseignants, les personnels de soutiens technique, administratif et ouvrier, du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981.............. 8

**Tableau III**: Indices des salaires du personnel enseignant, du personnel non enseignant et de l'ensemble des personnels du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981................. 9

**Tableau IV** : Indice de prix pour les dépenses salariales, indice associé aux avantages sociaux, indice de prix pour les dépenses non salariales, indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des commissions scolaires et indice des prix à la consommation - Montréal, de 1973-1974 à 1980-1981................................ 11

**Tableau V** : Indices des salaires des enseignants réguliers, des enseignants à taux horaire et de l'ensemble des enseignants du secteur adulte des CEGEP, de 1973-1974 à 1980-1981........................... 14

**Tableau VI** : Indices des salaires du personnel de direction, des professionnels non enseignants, des personnels de soutiens technique, administratif, de métier et ouvrier du secteur adulte des CEGEP, de 1973-1974 à 1980-1981......................... 16

**Tableau VII**: Indices des salaires du personnel enseignant, du personnel non enseignant et de l'ensemble des personnels du secteur adulte des CEGEP, de 1973-1974 à 1980-1981............................... 17

| | | Page |
|---|---|---|
| Tableau VIII: | Indice de prix pour les dépenses salariales, indice associé aux avantages sociaux, indice de prix pour les dépenses non salariales, indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des CEGEP et indice des prix à la consommation - Montréal, de 1973-1974 à 1980-1981 | 19 |
| Tableau IX : | Contribution des facteurs inflationnistes et réels à l'augmentation de la masse salariale des enseignants du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981 | 26 |
| Tableau X : | Contribution des facteurs inflationnistes et réels à l'augmentation des différentes natures de dépenses du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981, en millions de dollars (M$) | 33 |
| Tableau XI : | Dépenses par heure-groupe de formation pour les principales natures de dépenses du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981 (en dollars constants de 1973-1974) | 34 |
| Tableau XII : | Dépenses du secteur adulte des commissions scolaires, pour la formation et la gestion, entre 1973-1974 et 1980-1981 (en milliers de dollars constants de 1973-1974) | 35 |
| Tableau XIII: | Dépenses par heure-groupe du secteur adulte des commissions scolaires, par secteur d'activités, entre 1973-1974 et 1980-1981 (en dollars constants de 1973-1974) | 36 |
| Tableau XIV : | Revenus des CEGEP en provenance de la DGEA, de 1977-1978 à 1980-1981 (en millions de dollars) | 41 |
| Tableau XV : | Dépenses du secteur adulte des CEGEP, selon les principales natures, de 1976-1977 à 1980-1981 (en millions de dollars constants de 1976-1977) | 45 |

## LISTE DES ANNEXES

Page

Annexe I : Sources des données.............................. 47

Annexe II : Indice de prix pour les dépenses salariales de l'éducation des adultes.............................. 49

Annexe III: Indice de prix pour les dépenses non salariales de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires.............................. 55

Annexe IV : Calcul de la contribution des facteurs explicatifs à l'évolution des dépenses.............................. 61

Annexe V : Heures-groupe de formation dans les commissions scolaires.............................. 63

# INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la Direction des études économiques et démographiques a publié diverses études sur l'évolution des dépenses des organismes d'enseignement.

Tout d'abord, elle publiait en 1979 une analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement pour le secteur régulier des commissions scolaires.(1) Cette étude, portant sur la période 1971-1972 à 1977-1978, nous a fait constater une augmentation de 129% des dépenses et une diminution de 19% de la clientèle.

En 1980, elle publiait une analyse des dépenses du secteur régulier des CEGEP pour les années 1972-1973 à 1978-1979(2), suivie en 1983 d'une analyse des dépenses des universités pour la période 1972-1973 à 1980-1981(3).

Dans chacune de ces analyses, on identifie les facteurs explicatifs de l'augmentation des dépenses et on en mesure la contribution respective. Des indices de prix propres à chacun des niveaux d'enseignement ont ainsi été réalisés afin de bien distinguer les facteurs 'inflationnistes' des facteurs 'réels'.

Nous portons maintenant notre attention au secteur de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP.

---

(1) DEED, Les coûts de l'éducation en période de diminution des clientèles scolaires, MEQ, février 1979.

(2) DEMERS, Marius, Une analyse des dépenses des CEGEP de 1972-1973 à 1978-1979, MEQ, DEED, Service des études économiques, décembre 1980.

(3) DEMERS, Marius, Une analyse des dépenses des universités de 1972-1973 à 1980-1981, MEQ, DEED, Service des études économiques, en voie d'être complétée.

La définition que nous retenons pour désigner la clientèle adulte admissible aux cours de formation est la définition retenue par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation: «Pour être admissible aux cours, l'adulte ne doit pas avoir fréquenté l'école d'une façon normale pendant une période d'au moins douze (12) mois après avoir atteint l'âge normal de fin de scolarité au Québec.»[1]

Même si nous réunissons les commissions scolaires et les CEGEP dans une seule étude, nous devons faire une analyse propre à chacun d'eux. En effet, le financement du réseau des commissions scolaires diffère de celui des CEGEP et les statistiques de ces deux réseaux ne sont pas comparables.

La période à l'étude s'étend de 1973-1974 à 1980-1981. Au cours de cette période, les dépenses des commissions scolaires pour l'éducation des adultes sont passées de 49,6 à 133,0 millions de dollars, soit une augmentation de 168%. Pendant ce temps, le volume d'activités réalisées passait de 2 139 434 heures-groupe à 2 387 399 heures-groupe, augmentant de 11,6%.[2] Il en résulte une augmentation de 140% des dépenses par heure-groupe, celles-ci passant de 23,19 $ en 1973-1974 à 55,71 $ en 1980-1981.

L'importante augmentation des dépenses par heure-groupe de formation s'explique en bonne partie par l'augmentation des prix des biens et services utilisés. Il existe cependant une partie de l'augmentation qui est attribuable à des changements dans la quantité et la nature des ressources utilisées.

---

(1) DGEA, Statistiques de l'éducation des adultes, 1976-1977, MEQ, 2e trimestre 1979, p. X.

(2) L'annexe V présente le détail du volume d'activités.

Afin de bien mesurer la contribution de l'inflation à l'augmentation des dépenses, nous avons construit un indice de prix pour les dépenses des commissions scolaires en éducation des adultes et un autre pour les dépenses des CEGEP en éducation des adultes. Ces deux indices portent sur la période 1973-1974 à 1980-1981 et ils constituent la première partie de la présente étude.

La seconde partie porte sur l'analyse de l'évolution des dépenses des commissions scolaires en éducation des adultes. Nous avons estimé la contribution des facteurs inflationnistes et des facteurs réels à l'augmentation des dépenses.

Enfin, nous présentons en troisième partie une analyse de l'évolution des dépenses des CEGEP en éducation des adultes. Cette analyse est, en fait, une description sommaire des activités en milieu collégial. L'analyse des dépenses des CEGEP n'a pu être aussi approfondie que celle des commissions scolaires à cause d'un manque de données fiables.

# I INDICES DE PRIX POUR LES DÉPENSES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Un indice de prix mesure l'évolution du prix d'un panier de biens et de services dont la quantité et la qualité demeurent constantes au cours d'une période. Pour les fins de cette étude, nous avons construit deux indices de prix, l'un pour les dépenses des commissions scolaires et l'autre pour celles des CEGEP. Chacun de ces indices est composé de deux sous-indices, l'un pour les dépenses salariales et l'autre pour les dépenses non salariales.

## 1.1 Les commissions scolaires

### 1.1.1 Les indices de salaires pour les effectifs du secteur adulte des commissions scolaires

Les effectifs des commissions scolaires sont classifiés selon six grandes catégories de personnels. Il s'agit du personnel de direction, des enseignants, des professionnels non enseignants ainsi que des personnels de soutiens technique, administratif et ouvrier.

Nous avons construit un indice de salaires pour chacune de ces six catégories de personnels. Aux fins de cette étude, nous regroupons les catégories de personnels afin d'obtenir un indice de salaires pour le personnel enseignant et un autre pour le personnel non enseignant.(1)

---

(1) L'annexe II présente la méthodologie utilisée pour la construction de l'indice ainsi que les détails pour chaque catégorie de personnels.

1.1.1.1 L'indice des salaires du personnel enseignant

L'indice des salaires du personnel enseignant s'est accru de 98,1% entre 1973-1974 et 1980-1981. Cette augmentation provient d'une augmentation de 108,5% de l'indice des enseignants réguliers et d'une augmentation de 95,6% de l'indice des enseignants à taux horaire. Le tableau I présente l'évolution de ces indices.

Les indices de salaires des enseignants réguliers et des enseignants à taux horaire ont connu la même évolution, sauf pour les années 1975-1976 et 1978-1979. La différence entre ces deux indices provient du fait que la scolarité minimale reconnue pour fins de traitement des enseignants réguliers est passée de 12 ans et moins à 13 ans et moins en 1975-1976 et de 13 ans et moins à 14 ans et moins en 1978-1979.

Tableau I: Indices des salaires pour les enseignants réguliers, pour ceux à taux horaire et pour l'ensemble des enseignants du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Enseignants réguliers | | Enseignants à taux horaire | | Ensemble des enseignants | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% |
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 114,9 | 15,0 | 115,0 | 15,0 | 145,0 | 15,0 |
| 1975-76 | 133,1 | 15,8 | 126,5 | 10,0 | 127,8 | 11,1 |
| 1976-77 | 143,7 | 8,0 | 136,6 | 8,0 | 138,0 | 8,0 |
| 1977-78 | 155,2 | 8,0 | 147,5 | 8,0 | 149,0 | 8,0 |
| 1978-79 | 174,6 | 12,3 | 163,7 | 11,0 | 165,8 | 11,3 |
| 1979-80 | 191,5 | 9,7 | 179,6 | 9,7 | 181,9 | 9,7 |
| 1980-81 | 208,5 | 8,9 | 195,6 | 8,9 | 198,1 | 8,9 |

Source: Voir l'annexe I.

1.1.1.2 L'indice des salaires du personnel non enseignant

Le personnel non enseignant est composé de cinq catégories de personnels et nous avons construit un indice des salaires pour chacune de ces catégories. L'indice des salaires du personnel non enseignant provient de ces cinq indices et de la pondération de chacun d'eux selon l'importance de leur masse salariale.

Le tableau II présente les cinq indices de base pour toute la période à l'étude. L'augmentation des indices est de plus en plus grande à mesure que l'on se dirige vers les catégories de personnels à faible revenu. En effet, l'indice du personnel de direction a augmenté de 88,3% pendant la période alors que l'indice des personnels de soutiens ouvrier et de métier a augmenté de 124,4%[1].

L'évolution des différents indices est due aux politiques salariales appliquées pendant cette période à l'ensemble du secteur public. Les clauses d'enrichissement collectif et de protection contre la perte du pouvoir d'achat ont été les mêmes pour toutes les catégories de personnels jusqu'en 1978-1979. À partir de 1979-1980, l'indexation accordée pour la protection du pouvoir d'achat a été calculée selon une formule exponentielle afin de procurer aux effectifs une protection de plus en plus accrue à mesure que leur taux de traitement diminuait.

L'indice des salaires du personnel non enseignant est présenté au tableau III.

---

(1) Les personnels de soutiens administratif, ouvrier et de métier de la Fonction publique et parapublique ont bénéficié de la clause du 165 $ minimum par semaine accordée en 1975-1976.

Tableau II: Indices des salaires pour le personnel de direction, les professionnels non enseignants, les personnels de soutiens technique, administratif et ouvrier, du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Personnel de direction | | Professionnels non enseignants | | Soutien technique | | Soutien administratif | | Soutiens de métier et ouvrier | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% |
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,0 | 15,0 | 115,0 | 15,0 | 115,0 | 15,0 | 118,2 | 18,2 | 115,3 | 15,3 |
| 1975-76 | 126,6 | 10,0 | 128,2 | 11,4 | 128,6 | 11,8 | 137,9 | 16,7 | 138,6 | 20,2 |
| 1976-77 | 136,7 | 8,0 | 138,4 | 8,0 | 138,9 | 8,0 | 148,9 | 8,0 | 149,7 | 8,0 |
| 1977-78 | 147,6 | 8,0 | 149,5 | 8,0 | 150,0 | 8,0 | 160,8 | 8,0 | 161,7 | 8,0 |
| 1978-79 | 163,9 | 11,0 | 165,9 | 11,0 | 166,5 | 11,0 | 178,5 | 11,0 | 179,5 | 11,0 |
| 1979-80 | 175,0 | 6,8 | 179,3 | 8,1 | 183,0 | 9,9 | 198,0 | 10,9 | 200,0 | 11,4 |
| 1980-81 | 188,3 | 7,6 | 193,8 | 8,1 | 201,8 | 10,3 | 220,4 | 11,3 | 224,4 | 12,2 |

Source: Voir l'annexe I.

1.1.1.3 L'indice des salaires de l'ensemble des personnels

Le tableau III présente l'indice des salaires de l'ensemble des personnels du secteur adulte des commissions scolaires. Cet indice est composé de l'indice du personnel enseignant et de l'indice du personnel non enseignant. Le poids de la masse salariale de chacune des deux catégories a été utilisé pour calculer l'indice de l'ensemble des personnels.

Tableau III: Indices des salaires du personnel enseignant, du personnel non enseignant et de l'ensemble des personnels du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Personnel enseignant Indice | Personnel enseignant Δ% | Personnel non enseignant Indice | Personnel non enseignant Δ% | Ensemble des personnels Indice | Ensemble des personnels Δ% |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,0 | 15,0 | 115,8 | 15,8 | 115,3 | 15,3 |
| 1975-76 | 127,8 | 11,1 | 130,5 | 12,7 | 128,9 | 11,8 |
| 1976-77 | 138,0 | 8,0 | 140,9 | 8,0 | 139,2 | 8,0 |
| 1977-78 | 149,0 | 8,0 | 152,1 | 8,0 | 150,3 | 8,0 |
| 1978-79 | 165,8 | 11,3 | 168,9 | 11,0 | 167,1 | 11,1 |
| 1979-80 | 181,9 | 9,7 | 183,7 | 8,8 | 182,7 | 9,3 |
| 1980-81 | 198,1 | 8,9 | 201,3 | 9,6 | 199,6 | 9,3 |

Source: Voir l'annexe I.

L'indice de l'ensemble des personnels a presque doublé pendant la période, augmentant de 99,6%. Pour les commissions scolaires, cela signifie qu'elles ont dû consacrer deux fois plus de ressources financières en 1980-1981 qu'elles ne l'avaient fait en 1973-1974, pour des effectifs constants en nombre et en qualification.

### 1.1.2 L'indice de prix pour les dépenses non salariales du secteur adulte des commissions scolaires

Les dépenses non salariales comprennent toutes les dépenses faites par les commissions scolaires à l'exception de celles comprises dans la rémunération des effectifs. Aux états financiers, ce sont les sommes imputées aux natures de dépenses 'Frais de voyage, Fournitures et matériel, Services, honoraires et contrats et Autres dépenses'.

Cet indice est composé de 17 sous-indices représentant l'évolution des prix des 17 sous-catégories de dépenses comprises dans l'ensemble des dépenses non salariales.(1)

Le tableau IV présente l'indice pour les dépenses non salariales. Celles-ci ont augmenté de 107,3% entre 1973-1974 et 1980-1981.

### 1.1.3 L'indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des commissions scolaires

Le tableau IV présente les indices pour l'ensemble des dépenses étudiées jusqu'à maintenant. De plus, on y retrouve un indice pour les avantages sociaux ainsi que l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, en juillet de chaque année.

---

(1) L'annexe III explique la composition de l'indice des dépenses non salariales des commissions scolaires pour le secteur adulte.

**Tableau IV:** **Indice de prix pour les dépenses salariales, indice associé aux avantages sociaux, indice de prix pour les dépenses non salariales, indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des commissions scolaires et indice des prix à la consommation - Montréal, de 1973-1974 à 1980-1981**

| Année | Dépenses salariales Indice | Δ% | Avantages sociaux Indice | Δ% | Dépenses non salariales Indice | Δ% | Indice composite Indice | Δ% | IPC-MTL (juillet) Indice | Δ% |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,3 | 15,3 | 115,3 | 15,3 | 117,8 | 17,8 | 115,9 | 15,9 | 111,9 | 11,9 |
| 1975-76 | 128,9 | 11,8 | 128,9 | 11,8 | 131,2 | 11,4 | 127,9 | 10,4 | 124,0 | 10,8 |
| 1976-77 | 139,2 | 8,0 | 139,2 | 8,0 | 142,5 | 8,6 | 140,0 | 9,5 | 131,6 | 6,1 |
| 1977-78 | 150,3 | 8,0 | 150,3 | 8,0 | 153,3 | 7,6 | 151,0 | 7,9 | 143,3 | 8,9 |
| 1978-79 | 167,1 | 11,2 | 167,1 | 11,2 | 166,8 | 8,8 | 167,0 | 10,6 | 156,5 | 9,2 |
| 1979-80 | 182,7 | 9,3 | 182,7 | 9,3 | 185,1 | 11,0 | 183,2 | 9,7 | 168,6 | 7,7 |
| 1980-81 | 199,6 | 9,3 | 199,6 | 9,3 | 207,3 | 12,0 | 201,2 | 9,8 | 186,5 | 10,6 |

Sources: Voir l'annexe I.

L'indice associé aux avantages sociaux est le même que l'indice calculé pour l'ensemble des dépenses salariales. Il constitue une bonne estimation de la hausse réelle des dépenses en avantages sociaux qui sont généralement proportionnels au salaire.

Les dépenses non salariales sont celles qui ont été les plus touchées par l'inflation. Elles ont augmenté de 107,3% contre 99,6% pour les dépenses salariales. La combinaison des indices pour les dépenses salariales, les avantages sociaux et les dépenses non salariales forme l'indice composite. Ce dernier a augmenté de 101,2% alors que l'indice des prix à la consommation augmentait de 86,5%. Les commissions scolaires ont donc été plus fortement touchées par l'inflation que ne l'ont été l'ensemble des secteurs de l'économie dans leurs activités de consommation.

## 1.2 Les CEGEP

Comme pour les commissions scolaires, l'indice composite des dépenses des CEGEP est obtenu à partir de l'indice pour les dépenses salariales et de l'indice pour les dépenses non salariales.

L'indice pour les dépenses salariales des CEGEP a été construit selon les mêmes règles que celui des commissions scolaires. Nous nous limiterons donc à une brève description.

Pour les dépenses non salariales, nous n'avons pas cru bon de construire un indice propre à l'éducation des adultes dans les CEGEP. Nous utiliserons plutôt l'indice des dépenses non salariales pour le secteur adulte des commissions scolaires.

### 1.2.1 Les indices de salaires pour les effectifs du secteur adulte des CEGEP

Les effectifs des CEGEP se divisent en six grandes catégories: les enseignants, le personnel de direction, les professionnels non enseignants, les personnels de soutiens technique, administratif, ouvrier et de métier.

Pour les fins de notre indice, nous considérons le personnel enseignant comme une catégorie distincte et nous regroupons les cinq autres catégories en une seule que nous appelons 'Personnel non enseignant'. Nous aurons donc un indice de salaires pour le personnel enseignant et un autre pour le personnel non enseignant. La combinaison de ces 2 indices nous donnera l'indice des salaires pour les effectifs du secteur adulte des CEGEP.(1)

---

(1) La méthodologie utilisée pour construire cet indice est expliquée à l'annexe II.

1.2.1.1 L'indice des salaires du personnel enseignant

Cet indice est présenté au tableau V. Il est composé de deux sous-indices, l'un pour les enseignants rémunérés sur la base des enseignants réguliers et l'autre pour les enseignants rémunérés à taux horaire.

Tableau V: Indices des salaires des enseignants réguliers, des enseignants à taux horaire et de l'ensemble des enseignants du secteur adulte des CEGEP, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Enseignants réguliers | | Enseignants taux horaire | | Ensemble des enseignants | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% |
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,0 | 15,0 | 115,0 | 15,0 | 115,0 | 15,0 |
| 1975-76 | 129,5 | 12,6 | 126,5 | 10,0 | 126,7 | 10,2 |
| 1976-77 | 140,4 | 8,4 | 136,6 | 8,0 | 136,8 | 8,0 |
| 1977-78 | 151,6 | 8,0 | 147,5 | 8,0 | 147,8 | 8,0 |
| 1978-79 | 169,8 | 12,0 | 103,8 | 11,0 | 164,2 | 11,1 |
| 1979-80 | 184,2 | 8,5 | 177,7 | 8,5 | 178,1 | 8,5 |
| 1980-81 | 200,2 | 8,7 | 193,2 | 8,7 | 193,6 | 8,7 |

Source: Voir l'annexe I.

La différence entre les deux sous-indices provient du fait que la scolarité minimale reconnue pour fins de traitement des enseignants réguliers est passée de 12 années et moins à 14 années et moins en 1975-1976, à 15 années et moins en 1976-1977 et à 16 années et moins en 1978-1979.

L'indice des salaires du personnel enseignant s'est accru de 93,6% entre 1973-1974 et 1980-1981.

1.2.1.2 L'indice des salaires du personnel non enseignant

Le personnel non enseignant regroupe cinq catégories de personnels. Pour chacune de ces catégories, nous avons construit un indice et ces derniers sont présentés au tableau VI.

Les indices des diverses catégories de personnels non enseignants ont évolué de façon assez semblable à ceux des mêmes catégories dans les commissions scolaires. Les explications fournies au niveau des commissions scolaires s'appliquent au niveau des CEGEP.

L'indice des salaires du personnel non enseignant s'est accru de 95,9%. On peut suivre son évolution au tableau VII.

1.2.1.3 L'indice des salaires de l'ensemble des personnels

Cet indice est composé de l'indice du personnel enseignant et de l'indice du personnel non enseignant. Ceux-ci sont pondérés par le poids de leur masse salariale.

Le tableau VII présente l'indice des salaires de l'ensemble des personnels et les deux indices qui le composent. On y observe que l'augmentation de l'indice est plus forte pour le personnel non enseignant que pour le personnel enseignant. L'indice de l'ensemble des personnels s'est accru de 95,7% pour toute la période.

**Tableau VI:** Indices des salaires du personnel de direction, des professionnels non enseignants, des personnels de soutiens technique, administratif, de métier et ouvrier du secteur adulte des CEGEP, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Personnel de direction | | Professionnels non enseignants | | Soutien technique | | Soutien administratif | | Soutiens de métier et ouvrier | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% |
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,0 | 15,0 | 115,0 | 15,0 | 115,5 | 15,5 | 117,9 | 17,9 | 115,9 | 15,9 |
| 1975-76 | 126,5 | 10,0 | 128,6 | 11,8 | 129,6 | 12,2 | 136,8 | 16,0 | 137,1 | 18,3 |
| 1976-77 | 136,6 | 8,0 | 138,9 | 8,0 | 140,0 | 8,0 | 147,7 | 8,0 | 148,1 | 8,0 |
| 1977-78 | 147,5 | 8,0 | 150,0 | 8,0 | 151,2 | 8,0 | 159,5 | 8,0 | 159,9 | 8,0 |
| 1978-79 | 163,7 | 11,0 | 166,5 | 11,0 | 167,8 | 11,0 | 177,0 | 11,0 | 177,5 | 11,0 |
| 1979-80 | 174,5 | 6,6 | 180,7 | 8,5 | 184,4 | 9,9 | 196,5 | 11,0 | 197,2 | 11,1 |
| 1980-81 | 187,4 | 7,4 | 195,7 | 8,3 | 203,2 | 10,2 | 219,3 | 11,6 | 221,1 | 12,1 |

Source: Voir l'annexe I.

Tableau VII: Indices des salaires du personnel enseignant, du personnel non enseignant et de l'ensemble des personnels du secteur adulte des CEGEP, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Personnel enseignant | | Personnel non enseignant | | Ensemble des personnels | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% |
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,0 | 15,0 | 115,9 | 15,9 | 115,3 | 15,3 |
| 1975-76 | 126,7 | 10,2 | 130,6 | 12,7 | 127,8 | 10,8 |
| 1976-77 | 136,8 | 8,0 | 141,0 | 8,0 | 138,0 | 8,0 |
| 1977-78 | 147,8 | 8,0 | 152,3 | 8,0 | 149,1 | 8,0 |
| 1978-79 | 164,2 | 11,1 | 169,0 | 11,0 | 165,5 | 11,0 |
| 1979-80 | 178,1 | 8,5 | 184,2 | 9,0 | 179,8 | 8,6 |
| 1980-81 | 193,6 | 8,7 | 201,1 | 9,2 | 195,7 | 8,8 |

Source: Voir l'annexe I.

1.2.2 L'indice de prix pour les dépenses non salariales du secteur adulte des CEGEP

Les dépenses non salariales sont, par définition, toutes les dépenses non comprises dans la rémunération des effectifs. En éducation des adultes, cette catégorie de dépenses nous semble assez semblable dans les commissions scolaires et les CEGEP. Nous n'avons donc pas cru bon de construire un indice pour les dépenses non salariales qui soit propre au secteur collégial.(1)

---

(1) La construction d'un indice pour les dépenses non salariales des CEGEP nécessite une enquête sur le terrain afin de connaître en détail les dépenses effectuées par les organismes collégiaux. Les états financiers des CEGEP pour le secteur adulte sont beaucoup trop restreints pour permettre une telle analyse. Nous n'avons pas jugé utile cette démarche étant donné les coûts qu'elle implique et le peu de bénéfices attendus en retour.

Le lecteur pourra se référer au tableau VIII où nous présentons l'indice pour les dépenses non salariales des commissions scolaires.

1.2.3 L'indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des CEGEP

Cet indice est composé des indices pour les dépenses salariales, les avantages sociaux et les dépenses non salariales. Le tableau VIII présente l'indice composite ainsi que les 3 indices mentionnés. Il inclut également l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, calculé en juillet de chaque année.

L'indice des avantages sociaux est un indice associé car nous avons retenu intégralement l'indice des dépenses salariales. Ce dernier constitue une estimation valable pour les avantages sociaux car ceux-ci sont proportionnels au salaire.

Entre 1973-1974 et 1980-1981, l'indice composite des prix pour les dépenses des CEGEP s'est accru de 98,2% contre 86,5% pour l'I.P.C.. Cela signifie que l'enseignement adulte dans les CEGEP a été plus touché par l'inflation que l'ensemble des secteurs de l'économie dans leurs activités de consommation.

Tableau VIII: Indice de prix pour les dépenses salariales, indice associé aux avantages sociaux, indice de prix pour les dépenses non salariales, indice composite pour l'ensemble des dépenses du secteur adulte des CEGEP et indice des prix à la consommation - Montréal, de 1973-1974 à 1980-1981

| Année | Dépenses salariales | | Avantages sociaux | | Dépenses non salariales | | Indice composite | | IPC-MTL (juillet) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% | Indice | Δ% |
| 1973-74 | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - | 100,0 | - |
| 1974-75 | 115,3 | 15,3 | 115,3 | 15,3 | 117,8 | 17,8 | 115,8 | 15,8 | 111,9 | 11,9 |
| 1975-76 | 127,8 | 10,8 | 127,8 | 10,8 | 131,2 | 11,4 | 128,5 | 11,0 | 124,0 | 10,8 |
| 1976-77 | 138,0 | 8,0 | 138,0 | 8,0 | 142,5 | 8,6 | 138,9 | 8,1 | 131,6 | 6,1 |
| 1977-78 | 149,1 | 8,0 | 149,1 | 8,0 | 153,3 | 7,6 | 150,0 | 8,0 | 143,3 | 8,9 |
| 1978-79 | 165,5 | 11,0 | 165,5 | 11,0 | 166,8 | 8,8 | 165,8 | 10,5 | 156,5 | 9,2 |
| 1979-80 | 179,8 | 8,6 | 179,8 | 8,6 | 185,1 | 11,0 | 181,0 | 9,2 | 168,6 | 7,7 |
| 1980-81 | 195,7 | 8,8 | 195,7 | 8,8 | 207,3 | 12,0 | 198,2 | 9,5 | 186,5 | 10,6 |

Source: Voir l'annexe I.

## II ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU SECTEUR ADULTE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

### Le financement

Les dépenses du secteur adulte des commissions scolaires sont financées en majeure partie par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec.(1) En 1980-1981, on évalue à environ 10% les dépenses financées par d'autres ministères ou par des sources extérieures au gouvernement du Québec.

Au secteur adulte comme au secteur regulier, il y a un lien entre les dépenses effectuées et le niveau de services réalisés. Dans les deux cas, il existe une clientèle qui demande des services et l'État qui offre des services.

Il y a cependant une différence fondamentale entre les deux secteurs quant à la détermination du niveau de services. Au secteur régulier, la clientèle varie selon l'évolution démographique et le taux de fréquentation scolaire. Le niveau de services est déterminé par la demande résultant de ces deux facteurs.

Au secteur adulte, la quantité de services dépend plutôt de l'offre car le volume des dépenses est déterminé *a priori* par les organismes offrant des subventions. Ces dernières varient en fonction des contraintes budgétaires des organismes, de leurs priorités et de leurs perceptions des besoins. Il faut donc s'attendre à ce que l'évolution des dépenses du secteur adulte soit différente de l'évolution des dépenses du secteur régulier.

---

(1) Les sommes provenant du gouvernement fédéral dans le cadre d'ententes sur la formation professionnelle des adultes sont administrées par le MEQ.

Dans cette étude, nous ne cherchons pas à expliquer les modifications dans les choix ou les contraintes gouvernementales. Nous tentons plutôt d'analyser le lien entre l'évolution des ressources utilisées et la quantité de services réalisés.

L'évolution des dépenses

Les dépenses des commissions scolaires en éducation des adultes comprennent les dépenses effectuées pour les différents types de formation ainsi que celles effectuées pour la gestion de cette formation. La formation se divise en deux grandes catégories: la formation socio-culturelle et la formation socio-économique. La première catégorie comprend la formation générale à temps partiel, l'éducation populaire, l'animation communautaire ainsi que les cours de langues secondes. La seconde catégorie comprend la formation générale à temps plein, la formation professionnelle à temps plein et partiel ainsi que la formation en industrie. La formation socio-économique requiert environ les deux tiers des crédits alloués à la formation.

Les dépenses effectuées pour la gestion sont celles pour le soutien aux activités de formation, la recherche et le développement pédagogique, l'administration proprement dite et certaines dépenses connexes comme les immobilisations financées à même les revenus de l'année courante.

L'analyse prend en compte quatre grandes natures de dépenses. Ce sont la masse salariale du personnel enseignant, la masse salariale du personnel non enseignant, les avantages sociaux ainsi que les dépenses non salariales. Chacune de ces natures est l'objet d'une section de ce chapitre. La cinquième section porte sur l'ensemble des natures de dépenses.

Pour chacune de ces natures, nous tentons de déterminer la contribution monétaire de chacun des facteurs expliquant l'évolution des dépenses, entre 1973-1974 et 1980-1981. Nous distinguons l'augmentation des dépenses attribuable à une augmentation des prix (inflation) des ressources utilisées de celle attribuable à des changements dans la quantité et la nature des ressources utilisées.

L'analyse selon les natures de dépenses est effectuée pour l'ensemble des catégories de dépenses, sans distinction pour la formation ou la gestion. Les statistiques disponibles ne nous ont pas permis de croiser les natures et les catégories de dépenses. Cependant, nous croyons utile de donner un aperçu de ce qu'il en coûte pour la formation et la gestion et c'est ce que nous faisons à la sixième section de ce chapitre.

## 2.1 La masse salariale du personnel enseignant

L'augmentation de la masse salariale du personnel enseignant dépend essentiellement de deux groupes de facteurs: les facteurs inflationnistes et les facteurs réels.

Les facteurs inflationnistes sont ceux dont nous avons traités dans la première partie de cette étude. Nous les avons identifiés, mesurés et présentés sous forme d'indices, ce qui nous permet de transformer les dépenses de 1980-1981 en dollars constants de 1973-1974. Les facteurs inflationnistes compris dans nos indices de salaires sont la protection contre la perte du pouvoir d'achat, l'enrichissement collectif et les changements dans les structures salariales.

Les facteurs réels retenus pour mesurer l'ajout de nouvelles ressources sont l'augmentation du volume d'activités et la variation dans les ressources utilisées par unité produite. Le volume d'activités des commissions scolaires en éducation des adultes est exprimé en 'heures-groupe' de formation. Il s'agit donc de distinguer la contribution monétaire apportée spécifiquement par la variation du nombre d'heures-groupe de celle apportée par une variation des ressources utilisées pour offrir une heure-groupe de formation.

La contribution monétaire des facteurs explicatifs dépend de l'effet direct de chacun des facteurs et de l'effet d'interaction entre ces facteurs. On peut expliquer cette relation par deux courtes identités. D'abord, nous savons que la masse salariale des enseignants en dollars courants est identiquement égale au produit de la masse salariale en dollars constants par l'indice des salaires des enseignants.

Nous savons également que la masse salariale en dollars constants est identiquement égale au produit du nombre d'heures-groupe réalisées et de la masse salariale en dollars constants par heure-groupe. Ces deux identités peuvent être regroupées en une seule dans une formule algébrique.[1] Le calcul de la contribution de chaque facteur est réalisé à l'aide de la formule présentée à l'annexe IV.[2]

## Analyse des données

En 1973-1974, la masse salariale des enseignants pour l'éducation des adultes dans les commissions scolaires était de 20,6 millions de dollars. En 1980-1981, cette masse atteignait 54,2 millions de dollars, soit une augmentation de 33,6 millions de dollars (163%).

---

(1) Soit:

$$MSE_{co} \equiv \frac{MSE_{cs}}{\#H.G.} \times \#H.G. \times IS.E.$$

où,

$MSE_{co}$ = masse salariale des enseignants en dollars courants

$MSE_{cs}$ = masse salariale des enseignants en dollars constants

$\#H.G.$ = nombre d'heures-groupe de formation réalisées

$IS.E.$ = indice de salaires des enseignants

$\frac{MSE_{cs}}{\#H.G.}$ = coût de la masse salariale des enseignants par heure-groupe, en dollars constants.

(2) Cette formule est utilisée également pour les trois prochaines sections.

Les facteurs inflationnistes sont responsable à eux seuls de 23,5 millions de dollars, soit 69,9% de l'augmentation des dépenses. L'ensemble des facteurs réels expliquent 10,1 millions de dollars ou 30,1% de l'augmentation.

Au cours de la période, le volume d'activités est passé de 2 139 434 heures-groupe en 1973-1974 à 2 387 399 heures-groupe en 1980-1981. Cette augmentation de 247 965 heures-groupes (11,6%) explique 3,9 millions de dollars, soit 11,6% de l'augmentation de la masse salariale des enseignants. L'ajout de ressources réelles par heure-groupe explique 18,5% de l'augmentation, soit un montant de 6,2 millions de dollars. Le tableau IX présente la contribution de chacun des facteurs.

Tableau IX: Contribution des facteurs inflationnistes et réels à l'augmentation de la masse salariale des enseignants du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981

| FACTEURS EXPLICATIFS | Millions de $ | % |
|---|---|---|
| Facteurs inflationnistes | 23,5 | 69,9 |
| Facteurs réels | | |
| Δ du nombre d'heures-groupe | 3,9 | 11,6 |
| Δ des ressources par heure-groupe | 6,2 | 18,5 |
| Sous-total des facteurs réels | 10,1 | 30,1 |
| Ensemble des facteurs | 33,6 | 100,0 |

Source: Voir l'annexe I.

L'ajout de ressources réelles par heure-groupe

Étant donné que ce facteur est le plus important des facteurs réels, nous donnons un aperçu des éléments ayant contribué à augmenter les ressources enseignantes par heure-groupe.

En 1980-1981, les états financiers indiquent des dépenses pour la recherche et la rétroactivité. Comme ces dépenses étaient à toutes fins pratiques inexistantes en 1973-1974, ces nouvelles dépenses signifient, pour la masse salariale des enseignants, une somme additionnelle de 1,5 millions de dollars.

Les changements dans la structure ou le profil des cours offerts n'expliquent pratiquement rien de l'augmentation des ressources réelles par heure-groupe. La diminution de la formation générale et l'augmentation de la formation professionnelle n'ont pour effet que d'ajouter environ 40 000 dollars à l'explication, soit une somme assez négligeable.

Les changements dans la qualification des enseignants sont sans doute le principal facteur expliquant l'augmentation de la masse salariale des enseignants par heure-groupe. Au secteur régulier des commissions scolaires, la qualification accrue des enseignants explique à elle seule 19% de l'augmentation des masses salariales entre 1972-1973 et 1980-1981.(1) Au secteur adulte, nous ne pouvons mesurer les changements survenus dans la qualification des enseignants car nous ne connaissons pas le nombre d'enseignants réguliers et d'enseignants à

---

(1) L'étude portant sur le secteur régulier des commissions scolaires utilise 1972-1973 comme année de base alors que celle portant sur le secteur adulte utilise l'année 1973-1974.

taux horaire en début de période. Cependant, la qualification des enseignants réguliers du secteur adulte a pu augmenter comme celle des enseignants du secteur régulier car elle évolue selon les mêmes critères. Dans le cas des enseignants à taux horaire, ils sont constitués de deux groupes, les uns ayant 16 ans et moins de scolarité et les autres plus de 16 ans. Le poids relatif des enseignants avec plus de 16 ans de scolarité s'est probablement accru pendant la période à l'étude.

Enfin, la diminution de la tâche des enseignants réguliers signifie qu'il a fallu plus d'enseignants pour offrir un même niveau d'activités et, par conséquent, une hausse de la masse salariale des enseignants.

## 2.2 La masse salariale du personnel non enseignant

Le personnel non enseignant du secteur de l'éducation des adultes des commissions scolaires comprend le personnel de direction, les professionnels non enseignants, les personnels de soutiens technique, administratif, ouvrier et de métier.

La masse salariale du personnel non enseignant est passée de 14,7 millions de dollars en 1973-1974 à 46,1 millions de dollars en 1980-1981, soit une augmentation de 31,4 millions de dollars (213%).

L'ensemble des facteurs inflationnistes expliquent 19,0 millions de dollars, soit 60,5% de l'augmentation. La contribution monétaire des facteurs réels est de 3,1 millions de dollars pour la variation des heures-groupe et de 9,3 millions de dollars pour l'ajout de ressources par heure-groupe de formation. Ces deux facteurs réels expliquent respectivement 9,9% et 29,6% de l'augmentation de la masse salariale du personnel non enseignant.

Le volume d'activités, exprimé en heures-groupe, s'est accru de 11,6% au cours de la période alors que la masse salariale du personnel non enseignant a augmenté de 55,7% en dollars constants. Il en résulte un ajout de ressources réelles par heure-groupe de formation.

Ce sont les professionnels non enseignants et le personnel de soutien technique qui ont connu la plus forte augmentation de leur masse salariale en dollars constants. L'écart entre les variations du volume d'activités et celles des masses salariales pour le personnel non enseignant implique une augmentation des effectifs par heure-groupe et une augmentation du salaire moyen par individu. Il n'est malheureusement pas possible d'aller plus loin pour l'instant.

## 2.3 Les avantages sociaux

Les avantages sociaux de l'ensemble des personnels de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires se sont accrus de 3,6 millions de dollars (300%), passant de 1,2 millions de dollars en 1973-1974 à 4,8 millions de dollars en 1980-1981.

L'inflation est responsable de 50% de cette augmentation, soit pour un montant de 1,8 millions de dollars. L'indice des avantages sociaux, présenté en première partie, est passé de 100,0 en 1973-1974 à 199,6 en 1980-1981. Après dégonflement, on obtient une augmentation des avantages sociaux de 101% en dollars constants. Le taux d'accroissement des avantages sociaux est ainsi supérieur à celui des masses salariales de l'ensemble des personnels en éducation des adultes.

Les dépenses par heure-groupe de formation sont encore au premier rang des facteurs réels, expliquant 41,7% des 3,6 millions de dollars. L'augmentation du volume d'activités est moins importante, expliquant seulement 8,3% de l'augmentation des dépenses en avantages sociaux.

## 2.4 Les dépenses non salariales

Parmi les dépenses des commissions scolaires pour l'éducation des adultes, les dépenses non salariales sont celles ayant le moins augmenté au cours de la période à l'étude. Elles sont passées de 13,1 millions de dollars en 1973-1974 à 27,9 millions de dollars en 1980-1981, soit une augmentation de 14,8 millions de dollars (113,0%).

La contribution de l'inflation à l'augmentation des dépenses non salariales est de 14,3 millions de dollars, soit 96,6% de l'augmentation. La contribution des facteurs réels est plus faible, expliquant seulement 0,5 million de dollars ou 3,4% de l'augmentation.

La faible contribution des facteurs réels à l'augmentation des dépenses non salariales provient du fait que les dépenses non salariales par heure-groupe et le volume d'activités ont varié en sens inverse. En effet, la hausse du nombre d'heures-groupe a provoqué une augmentation de 2,2 millions de dollars alors que la diminution des dépenses non salariales par heure-groupe a entraîné une baisse de 1,7 millions de dollars, d'où l'effet combiné de 0,5 million de dollars.

La diminution des dépenses non salariales par heure-groupe est due à l'indexation partielle des dépenses non salariales des commissions scolaires. L'indice de prix pour ces dépenses s'est accru de 107,3% alors que l'augmentation totale des dépenses en dollars courants n'a été que de 113,0%. En dollars constants de 1973-1974, les dépenses n'ont augmenté que de 2,6%. L'augmentation de 11,6% du volume d'activités nous conduit à une baisse des dépenses réelles par heure-groupe.

## 2.5 L'évolution de l'ensemble des natures de dépenses

Les dépenses dont nous venons de faire l'analyse dans les quatre sections précédentes sont passées de 49,6 millions de dollars en 1973-1974 à 133,0 millions de dollars en 1980-1981. L'augmentation est de 83,4 millions de dollars, soit 168%.

La contribution de l'inflation est de 58,6 millions de dollars, expliquant ainsi 70,3% de l'augmentation observée.

L'augmentation du volume d'activités a contribué à augmenter les dépenses de 9,5 millions de dollars (11,4%). L'augmentation des dépenses par heure-groupe est responsable de 18,3% de l'augmentation des dépenses, soit d'une somme de 15,3 millions de dollars. L'ajout de ressources réelles explique donc 29,7% de l'augmentation des dépenses. Le tableau X présente la contribution des facteurs explicatifs pour toutes les catégories de dépenses.

Il nous semble important, ici, d'insister sur l'ajout de ressources réelles par heure-groupe de formation réalisée. Les principaux éléments que l'on peut identifier comme étant de nouvelles ressources sont l'augmentation de la qualification des enseignants et des autres personnels, entraînant une hausse du salaire moyen des effectifs, un taux d'encadrement plus grand pour un même niveau de services ainsi qu'une augmentation des dépenses pour les services connexes à l'enseignement.

Tableau X: Contribution des ficteurs inflationnistes et réels à l'augmentation des différentes natures de dépenses du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981, en millions de dollars (M$)

| Natures de dépenses / Facteurs explic. | Masse salariale enseignants (M$) | Masse salariale enseignants % | Masse salariale non enseignants (M$) | Masse salariale non enseignants % | Avantages sociaux (M$) | Avantages sociaux % | Dépenses non salariales (M$) | Dépenses non salariales % | Ensemble des dépenses (M$) | Ensemble des dépenses % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Augmentation totale | 33,6 | 100,0 | 31,4 | 100,0 | 3,6 | 100,0 | 14,8 | 100,0 | 83,4 | 100,0 |
| Fact. inflationnistes | 23,5 | 69,9 | 19,0 | 60,5 | 1,8 | 50,0 | 14,3 | 96,6 | 58,6 | 70,3 |
| Fact. réels | | | | | | | | | | |
| Δ heures-groupe | 3,9 | 11,6 | 3,1 | 9,9 | 0,3 | 8,3 | 2,2 | 14,9 | 9,5 | 11,4 |
| Δ $/heure-groupe | 6,2 | 18,5 | 9,3 | 29,6 | 1,5 | 41,7 | -1,7 | -11,5 | 15,3 | 18,3 |

Source: Voir l'annexe I.

Le tableau XI présente l'évolution des dépenses par heure-groupe, en dollars constants de 1973-1974.

Tableau XI: Dépenses par heure-groupe de formation pour les principales natures de dépenses du secteur adulte des commissions scolaires, de 1973-1974 à 1980-1981 (en dollars constants de 1973-1974)

| NATURES DE DÉPENSES | 1973-1974 | 1980-1981 | Δ% |
|---|---|---|---|
| Masses sal. des ens. | 9,62 | 11,46 | 19,1 |
| Masses sal. des non ens. | 6,88 | 9,59 | 39,4 |
| Avantages sociaux | 0,55 | 1,00 | 81,8 |
| Dépenses non salariales | 6,13 | 5,64 | - 8,0 |
| TOTAL | 23,18 | 27,69 | 19,5 |

Source: Voir l'annexe I.

Les avantages sociaux se sont accrus de 81,8%, soit la plus forte augmentation en pourcentage. À l'inverse, les dépenses non salariales sont les seules dépenses ayant diminué en dollars constants. En valeur absolue, la masse salariale des personnels non enseignants a connu la plus forte augmentation, soit 2,71 $ par heure-groupe. Elle est suivie par la masse salariale des enseignants avec 1,84 $ par heure-groupe.

## 2.6 Evolution des dépenses en formation et en gestion

Dans cette section, nous présentons l'évolution des dépenses en distinguant celles effectuées pour la formation de celles effectuées pour la gestion. L'augmentation de 168% des dépenses est composée d'augmentations de 144% pour les dépenses de formation et de 207,8% pour les dépenses d'administration. Il y a donc lieu d'examiner plus en détail l'évolution de ces deux composantes, après les avoir dégonflées selon l'indice composite construit au premier chapitre. Le tableau XII présente l'évolution des dépenses en dollars constants de 1973-1974.

Tableau XII: Dépenses du secteur adulte des commissions scolaires, pour la formation et la gestion, entre 1973-1974 et 1980-1981 (en milliers de dollars constants de 1973-1974)

| SECTEUR | 1973-1974 | 1980-1981 | Δ% |
|---|---|---|---|
| FORMATION | | | |
| Générale | 10 568 | 11 420 | 8,1 |
| Professionnelle | 13 156 | 17 363 | 32,0 |
| Autres | 7 117 | 8 612 | 21,0 |
| Sous-total | 30 841 | 37 395 | 21,3 |
| ADMINISTRATION | | | |
| Soutien et gestion | 18 081 | 23 746 | 31,3 |
| Recherche | - | 2 644 | - |
| Immobilisations | 685 | 1 921 | 180,4 |
| Autres | - | 400 | - |
| Sous-total | 18 766 | 28 711 | 53,0 |
| GRAND TOTAL | 49 607 | 66 106 | 33,3 |

Source: Etats financiers des commissions scolaires présentés à la D.G.E.A., 1973-1974 et 1980-1981.

Les dépenses effectuées pour l'ensemble des activités de formation se sont accrues de 21,3% au cours de la période. La formation professionnelle a augmenté de 32,0% et son importance par rapport à l'ensemble des activités de formation est passée de 42,7% à 46,4%, soit une augmentation de 3,7 points de pourcentage.

Les dépenses effectuées pour l'ensemble des activités administratives se sont accrues de 53,0%. Bien que cette augmentation soit de beaucoup supérieure à celle observée pour la formation, il faut éviter de les comparer car une bonne partie de l'augmentation des dépenses administratives est due au fait que de nouvelles dépenses se sont ajoutées et que les immobilisations sont incluses dans ces dépenses.

Les dépenses administratives pouvant être comparées aux dépenses de formation sont celles effectuées pour le soutien à la formation et la gestion proprement dite. Ces dépenses ont augmenté de 31,3% contre 21,3% pour les dépenses de formation.

L'accroissement du fardeau administratif est encore plus évident quand nous effectuons l'analyse en tenant compte du volume d'activités réalisées. Le tableau XIII présente les dépenses par heure-groupe en dollars constants.

Tableau XIII: Dépenses par heure-groupe du secteur adulte des commissions scolaires, par secteur d'activités, entre 1973-1974 et 1980-1981 (en dollars constants de 1973-1974)

| SECTEUR | 1973-1974 | 1980-1981 | Δ en $ | Δ% |
|---|---|---|---|---|
| Formation | 14,41 | 15,66 | 1,25 | 8,7 |
| Soutien et gestion | 8,45 | 9,95 | 1,50 | 17,8 |
| Autres dépenses | 0,32 | 2,08 | 1,76 | 550,0 |
| TOTAL | 23,18 | 27,69 | 4,51 | 19,5 |

Source: Voir l'annexe I.

Les dépenses en dollars constants du secteur adulte des commissions scolaires se sont accrues de 4,51 $ par heure-groupe. Les dépenses de formation expliquent 1,25 $ ou 27,7% de l'augmentation alors que les dépenses pour le soutien et la gestion expliquent 1,50 $ ou 33,3% de l'augmentation. Les dépenses consacrées à de nouvelles activités et aux immobilisations expliquent 1,76 $, soit 39,0% de l'augmentation des dépenses par heure-groupe.

En 1973-1974, les dépenses consacrées directement à la formation représentaient 62,2% des sommes investies en éducation des adultes. En 1980-1981, elles ne représentent plus que 56,6%.

# III ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU SECTEUR ADULTE DES CEGEP

Cette analyse n'est pas aussi approfondie que celle effectuée précédemment pour le secteur adulte des commissions scolaires. L'insuffisance de l'information pour l'ensemble de la période 1973-1974 à 1980-1981 est la principale raison à cet effet. Nous ne pouvons évaluer l'augmentation des différentes natures de dépenses entre le début et la fin de la période et encore moins mesurer la contribution des facteurs expliquant d'éventuelles variations.

Le secteur adulte des CEGEP est principalement caractérisé par un financement originant de deux directions d'un même ministère. La Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) et la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) financent toutes les deux des activités qui leur sont propres. Les institutions reçoivent aussi des fonds directement du gouvernement fédéral, des étudiants et d'autres provenances.

La première section de ce chapitre porte sur les activités de la DGEA et la seconde sur les activités de la DGEC. Enfin, la troisième section présente un tableau d'ensemble pour les dépenses effectuées dans ce secteur.

## 3.1 La Direction générale de l'éducation des adultes

### 3.1.1 Le financement

La DGEA finance principalement des cours en formation professionnelle, à temps plein et à temps partiel. Ces cours sont axés sur les besoins du marché du travail et ils sont l'objet d'ententes négociées

avec le gouvernement fédéral, d'autres ministères et d'autres organismes. Par le biais de ces ententes, la DGEA subventionne également certains cours de gestion des petites entreprises et certains cours de formation générale à temps plein si ceux-ci sont des pré-requis essentiels à une formation professionnelle. Les principales ententes ont trait au programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (P.F.M.C.) et au programme de formation de la main-d'oeuvre du Québec (P.F.M.Q.).

Comme pour les commissions scolaires, la DGEA subventionne aussi les CEGEP pour les activités auxiliaires à la formation. Ces activités ont trait aux soutiens administratif, professionnel et technique, à la recherche et au développement pédagogique, à la gestion de la formation ainsi qu'à des activités connexes dont les dépenses en immobilisation. La DGEA est la seule direction du MEQ à financer les activités auxiliaires à la formation des adultes dans les CEGEP.

### 3.1.2 Les clientèles

Les activités financées par la DGEA sont mesurées en heures-groupe de formation. En 1973-1974, la DGEA finançait 144 376 heures-groupe en formation professionnelle dont 55 583 heures-groupe à temps plein (38,5%). En 1980-1981, elle finançait 387 754 heures-groupe en formation professionnelle dont 164 320 heures-groupe à temps plein (42,4%).

La croissance du nombre d'heures-groupe en formation professionnelle a donc été de 168,6% pour la période 1973-1974 à 1980-1981. L'augmentation est de 195,6% pour la formation à temps plein et de 151,6% pour celle à temps partiel.

### 3.1.3 L'évolution des dépenses

Les CEGEP ne sont pas tenus de fournir des états financiers à la DGEA. Les états financiers des CEGEP sont présentés à la DGEC et ils comprennent l'ensemble des activités du service de l'éducation des adultes. Si l'on s'en tient uniquement à cette source, il est à toutes fins pratiques impossible de comparer adéquatement le volume d'activités et les dépenses effectuées. Pour les années 1973-1974 à 1975-1976, les états financiers ne présentent que le total des revenus et des dépenses. En 1976-1977, les dépenses sont ventilées par nature alors que par la suite elles sont ventilées de façon croisée entre les natures et les activités. Ces activités sont cependant très générales et ne spécifient pas clairement les sommes dépensées par la DGEA, la DGEC ou d'autres organismes.

On peut cependant connaître l'ordre de grandeur des sommes investies par la DGEA au cours des dernières années en analysant les revenus des CEGEP. Le tableau XIV présente les revenus des CEGEP en provenance de la DGEA pour les 4 dernières années de l'étude.

Tableau XIV: Revenus des CEGEP en provenance de la DGEA, de 1977-1978 à 1980-1981 (en millions de dollars)

| ANNÉE | 1977-1978 | 1978-1979 | 1979-1980 | 1980-1981 | Δ |
|---|---|---|---|---|---|
| $ courants | 12,2 | 14,9 | 21,5 | 28,7 | 16,5 |
| Δ % | - | 22,1 | 44,3 | 33,5 | 135,2 |
| $ constants(1) | 12,2 | 13,5 | 17,8 | 21,7 | 9,5 |
| Δ % | - | 10,7 | 31,9 | 21,9 | 77,9 |
| # heures-groupe | 200 187 | 253 098 | 352 240 | 387 754 | 187 567 |
| Δ % | - | 26,4 | 39,2 | 10,1 | 93,7 |
| $ constants/# H.G. | 61 | 53 | 51 | 56 | -5 |
| Δ % | - | -13,1 | -3,8 | 9,8 | -8,2 |

Source: Voir l'annexe I.

(1) Ces dépenses sont présentées en dollars constants de 1977-1978. L'indice de prix des CEGEP a été utilisé en accordant la valeur 100 à l'année 1977-1978.

L'effort financier de la DGEA pour la formation et les activités auxiliaires s'est accru de 135,2% en dollars courants ou de 77,9% en dollars constants. Pendant ce temps, les activités de formation réalisées passaient de 200 187 heures-groupe en 1973-1974 à 387 754 heures-groupe en 1980-1981, soit une augmentation de 93,7%. Les sommes consacrées (en dollars constants) par heure-groupe de formation ont diminué de 8,2% pour l'ensemble de la période.

## 3.2 La Direction générale de l'enseignement collégial

### 3.2.1 Le financement

Les cours du secteur adulte financés par la DGEC apparaissent dans les 'cahiers de l'enseignement collégial'. Ces cours sont axés sur la formation professionnelle et s'adressent à une clientèle non visée par l'un ou l'autre des programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Pour être éligibles aux subventions de la DGEC, les étudiants du secteur adulte devaient être inscrits, jusqu'en 1979-1980, à un programme de formation à temps plein équivalent à 180 heures de cours par session. Les étudiants à temps partiel devaient alors défrayer leurs coûts sans aucun recours aux subventions gouvernementales. Depuis 1980-1981, les étudiants peuvent être admis à la gratuité scolaire même s'ils ne sont pas inscrits à 180 heures par session.

### 3.2.2 Les clientèles

Les données sur les clientèles financées par la DGEC en éducation des adultes sont à toutes fins pratiques inexistantes en 1973-1974 et elles manquent de fiabilité par la suite. En 1980-1981, ces clientèles étaient composées de 43 479 étudiants à temps partiel et de 18 389 étudiants à temps plein.

### 3.2.3 L'évolution des dépenses

Les états financiers des CEGEP présentent de façon sommaire les dépenses financées par la DGEC en éducation des adultes. Entre 1977-1978 et 1980-1981, les dépenses financées par cette direction

sont passées de 14,1 millions de dollars à 15,5 millions de dollars, soit une augmentation de 9,9% en trois ans. Elles ont cependant atteint 22,1 et 20,4 millions de dollars en 1978-1979 et 1979-1980.

## 3.3 L'ensemble des dépenses du secteur adulte des CEGEP

Les dépenses du secteur adulte des CEGEP peuvent être présentées selon la nature pour la période 1976-1977 à 1980-1981. Ces dépenses étaient de 21,6 millions de dollars en 1976-1977 contre 50,1 millions de dollars en 1980-1981, soit une augmentation de 131,9%. Pour ces mêmes années, les salaires et avantages sociaux augmentaient de 122,6%, passant de 17,7 à 39,4 millions de dollars.

Avec l'aide des indices de prix présentés à la partie I, nous pouvons dégonfler ces dépenses et les présenter en dollars constants de 1976-1977 (tableau XV).

Tableau XV: Dépenses du secteur adulte des CEGEP, selon les principales natures, de 1976-1977 à 1980-1981 (en millions de dollars constants de 1976-1977)

| Année | Salaires | Avantages sociaux | Autres dépenses | Total | Δ% |
|---|---|---|---|---|---|
| 1976-1977 | 17,0 | 0,7 | 3,9 | 21,6 | - |
| 1977-1978 | 20,0 | 0,7 | 6,0 | 26,7 | 23,6 |
| 1978-1979 | 23,5 | 0,8 | 8,3 | 32,6 | 22,1 |
| 1979-1980 | 25,6 | 0,9 | 7,5 | 34,0 | 4,3 |
| 1980-1981 | 26,7 | 1,1 | 7,3 | 35,1 | 3,2 |
| Δ% | 57,1 | 57,1 | 87,2 | 62,5 | - |

Source: Voir l'annexe I.

Les plus fortes augmentations de dépenses sont survenues entre 1976-1977 et 1978-1979. Les dépenses non salariales ont alors augmenté de 112,8%, les dépenses salariales de 37,3% et l'ensemble des dépenses de 50,9%. Pour les deux dernières années, les augmentations ont été beaucoup plus faibles et les dépenses non salariales ont même diminué de 1,0 million de dollars, soit de 12% par rapport à 1978-1979.

ANNEXES

## ANNEXE I

## SOURCES DES DONNÉES

Pour réaliser cette étude, nous avons eu recours à diverses données portant sur les ressources utilisées par les commissions scolaires et les CEGEP en éducation des adultes. A tour de rôle, nous avons utilisé certaines statistiques portant sur les personnels, les taux de traitement, les clientèles, le nombre d'heures-groupe ainsi que les revenus et les dépenses de fonctionnement.

Dans la construction des indices pour les dépenses salariales des commissions scolaires et des CEGEP, nous avons utilisé les données[1] présentées au '<u>Coût global de la rémunération</u>', de la Direction de la planification sectorielle et des systèmes (D.P.S.S.). Les taux de traitement ont été ajustés afin de tenir compte des augmentations prévues aux conventions collectives et des forfaitaires accordés aux effectifs ayant atteint le sommet de leurs échelles.

La construction de l'indice pour les dépenses non salariales des commissions scolaires a été réalisée à l'aide d'une enquête effectuée auprès de trois commissions scolaires. Nous avons utilisé les états financiers de ces trois organismes[2] pour ventiler les dépenses en des catégories que nous avons associées à des indices de Statistique Canada.[3] L'indice pour le salaire minimum provient de la Commission des normes du travail.

---

(1) Il s'agit des effectifs pour les années 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981 et des taux de traitement pour les années 1973-1974 à 1980-1981.

(2) Ce sont les états financiers 1980-1981 de la C.E.C.M., de la C.E.Q. et de la Commission régionale Pascal-Taché.

(3) Statistique Canada:
- <u>Indice des prix à la consommation</u>, cat. 62-010
- <u>Indice des prix de vente dans l'industrie</u>, cat. 62-011
- <u>Statistiques des prix de la construction</u>, cat. 62-007.

## ANNEXE I

## SOURCES DES DONNÉES

Pour réaliser cette étude, nous avons eu recours à diverses données portant sur les ressources utilisées par les commissions scolaires et les CIGEP en éducation des adultes. À tour de rôle, nous avons utilisé certaines statistiques portant sur les personnels, les taux de traitement, les clientèles, le nombre d'heures-groupe ainsi que les revenus et les dépenses de fonctionnement.

Dans la construction des indices pour les dépenses salariales des commissions scolaires et des CEGEP, nous avons utilisé les données[1] présentées au "Coût global de la rémunération", de la Direction de la planification sectorielle et des systèmes (D.P.S.S.). Les taux de traitement ont été ajustés afin de tenir compte des augmentations prévues aux conventions collectives et des forfaitaires accordés aux effectifs ayant atteint le sommet de leurs échelles.

La construction de l'indice pour les dépenses non salariales des commissions scolaires a été réalisée à l'aide d'une enquête effectuée auprès de trois commissions scolaires. Nous avons utilisé les états financiers de ces trois organismes[2] pour ventiler les dépenses en des catégories que nous avons associées à des indices de Statistique Canada.[3] L'indice pour le salaire minimum provient de la Commission des normes du travail.

---

(1) Il s'agit des effectifs pour les années 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981 et des taux de traitement pour les années 1973-1974 à 1980-1981.

(2) Ce sont les états financiers 1980-1981 de la C.E.C.M., de la C.E.Q. et de la Commission régionale Pascal-Taché.

(3) Statistique Canada:
- Indice des prix à la consommation, cat. 62-010
- Indice des prix de vente dans l'industrie, cat. 62-011
- Statistiques des prix de la construction, cat. 62-007.

Les dépenses du secteur adulte des commissions scolaires proviennent des états financiers présentés par les institutions à la D.G.E.A.. Pour l'année 1973-1974, nous avons dû effectuer nous-mêmes le sommaire provincial de ces documents. Pour l'année 1980-1981, les états financiers sont informatisés et suffisamment ventilés pour nos besoins.

Les données sur le nombre d'heures-groupe réalisées proviennent des publications de la D.G.E.A.. De 1973-1974 à 1978-1979, on a utilisé le document '<u>Statistiques de l'éducation des adultes</u>'. Pour les autres années, la D.G.E.A. nous a fournit un sommaire provincial par activité.

En ce qui a trait au niveau collégial, les revenus et les dépenses proviennent du document '<u>Analyse du rapport financier des collèges d'enseignement général et professionnel</u>' pour l'ensemble de la période. Ce document, produit par la D.G.E.C., constitue la seule information officielle des dépenses effectuées par les CEGEP.

Les activités financées par la D.G.E.A. dans les CEGEP proviennent des documents déjà cités pour les commissions scolaires. Les activités financées par la D.G.E.C. proviennent d'une liste informatisée.(1)

---

(1) Service de la recherche et du développement, '<u>comptabilité vérifiée par institution</u>', session automne 1980, 1981-01-23.

## ANNEXE II

## INDICE DE PRIX POUR LES DÉPENSES SALARIALES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le présent indice sert à mesurer l'évolution des prix associés aux personnels du secteur adulte des commissions scolaires et des CEGEP. Cet indice est communément appelé 'indice des salaires'.

La période couverte s'étend de 1973-1974 à 1980-1981. Nous traitons à la fois les niveaux secondaire et collégial car la même méthodologie a été utilisée. Au besoin, une note sera présentée s'il devait y avoir certaines particularités.

Pour mesurer l'indice de prix d'une catégorie de personnels donnée, il faut calculer les variations de traitement des individus qui la composent en maintenant fixes leur qualification et leur nombre pour une période donnée. L'indice comprend les augmentations de traitement versées pour la protection contre la perte du pouvoir d'achat, l'enrichissement collectif et certains changements dans la structure salariale(1). Les changements dans la qualification et le nombre des individus sont exclus de l'indice car ils correspondent à des variations dans le niveau de ressources réelles.

La construction de l'indice des salaires pour chacune des catégories de personnels nécessite donc la connaissance, d'une part, de la répartition des taux de traitement pour chacune des années et,

---

(1) Par exemple, la structure salariale des enseignants des commissions scolaires a été modifiée lorsque le niveau minimum de scolarité reconnu pour fins de traitement est passé de 12 ans et moins à 13 ans et moins en 1975-1976 et de 13 ans et moins à 14 ans et moins en 1978-1979.

d'autre part, de la répartition des effectifs pour une des années de la période. Pour effectuer la construction des indices, nous avons eu recours à un indice de type 'Laspeyres'[1].

Cependant, nous avons utilisé, à partir de 1979-1980, la répartition des effectifs de 1978-1979 pour calculer les variations entre 1978-1979 et 1979-1980 et celle de 1979-1980 pour les variations entre 1979-1980 et 1980-1981.[2] Cette méthode est nécessaire si l'on veut calculer avec précision les indexations accordées pour la protection contre la perte du pouvoir d'achat. En effet, ces indexations sont calculées selon une formule exponentielle et elles prennent en compte le niveau de traitement des individus. Il faut donc utiliser la répartition des effectifs propre à chaque année.

---

(1) Algébriquement, l'indice de type "Laspeyres" revêt la forme suivante:

$$I_t = \frac{\sum_{i=1}^{n} P_{it} \; Q_{io}}{\sum_{i=1}^{n} P_{io} \; Q_{io}} \times 100$$

où $I_t$ = indice de Laspeyres au temps t

$P_{it}$ = prix du bien i au temps t

$P_{io}$ = prix du bien i au temps o

$Q_{io}$ = quantité du bien i au temps o

$\sum_{i=1}^{n} P_{it} Q_{io}$ = valeur du panier de biens au temps t

$\sum_{i=1}^{n} P_{io} Q_{io}$ = valeur du panier de biens au temps o.

(2) Pour certaines catégories de personnel, les variations entre 1978-1979 et 1979-1980 ainsi que celles entre 1979-1980 et 1980-1981 ont été calculées avec la répartition des effectifs de 1980-1981, dû au peu de fiabilité des données antérieures.

L'indice des salaires des personnels du secteur adulte se divise en deux indices principaux, l'un pour le personnel enseignant et l'autre pour le personnel non enseignant. Chacun de ces indices est composé à son tour d'autres indices que nous appelons sous-indices.

Faute de données fiables, les sous-indices de chaque catégorie de personnels du secteur adulte sont les mêmes que ceux du secteur régulier pour la période 1973-1974 à 1978-1979.(1) Ceci peut entraîner un léger biais car les changements dans les structures salariales pris en compte sont ceux du secteur régulier et non pas ceux du secteur adulte. Les indices composites 'Personnel enseignant' et 'Personnel non enseignant' ont toutefois été calculés avec les poids des masses salariales du secteur adulte. À partir de 1978-1979, toutes les données utilisées sont celles propres au secteur adulte, et ce, autant pour les commissions scolaires que pour les CEGEP.

## A- L'INDICE 'PERSONNEL ENSEIGNANT'

Cet indice est composé de deux sous-indices, l'un pour les enseignants rémunérés comme ceux du secteur régulier, et l'autre pour les enseignants rémunérés à taux horaire.

### Le sous-indice 'Enseignants réguliers'

Pour la période 1973-1974 à 1978-1979, on utilise l'indice 'Personnel enseignant' du secteur de l'enseignement régulier comme sous-indice applicable aux enseignants dont la rémunération est semblable à ceux du régulier. A compter de 1979-1980, un sous-indice est calculé avec la répartition des effectifs de 1980-1981 du secteur adulte et les taux de traitement des années 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981.

---

(1) Les sous-indices du secteur régulier ont été transformés afin d'avoir 1973-1974 comme année de base.

Le sous-indice 'Enseignants à taux horaire'

Les enseignants rémunérés à taux horaire ont bénéficié des mêmes taux d'augmentation que ceux du type 'Enseignants réguliers' pour ce qui a trait à la protection contre la perte du pouvoir d'achat et à l'enrichissement collectif. La structure salariale de cette catégorie de personnels est cependant restée constante, les enseignants bénéficiant d'un taux de traitement pour les 16 ans et moins de scolarité et d'un autre taux pour les plus de 16 ans. Le sous-indice pour les enseignants à taux horaire est donc le même que pour les 'enseignants réguliers', sauf pour les années 1975-1976 et 1978-1979 où ces derniers ont bénéficié de changements dans leur structure salariale.[1]

B- L'INDICE 'PERSONNEL NON ENSEIGNANT'

Cet indice est composé de cinq sous-indices, soit un pour chacune des catégories de personnels suivantes: direction, professionnels non enseignants, soutien technique, soutien administratif, soutiens de métier et ouvrier.

Le sous-indice 'Personnel de direction'

Entre 1973-1974 et 1978-1979, ce sous-indice est le même que pour le secteur régulier. À partir de 1978-1979, un sous-indice a été construit avec les données propres au secteur adulte.

---

(1) Dans les CEGEP, le niveau minimum de scolarité reconnu pour fins de traitement est passé de 12 ans et moins à 14 ans et moins en 1975-1976, à 15 ans et moins en 1976-1977 et à 16 ans et moins en 1978-1979.

Le personnel de direction comprend les cadres, les cadres d'écoles et le personnel de gérance. Pour ces trois sous-catégories, chaque échelle de traitement ne comprend qu'un minimum et un maximum. Nous avons donc utilisé, pour chacune de ces sous-catégories, le salaire moyen de 1978-1979 tel qu'observé au 'coût global de la rémunération' et nous l'avons indexé selon les formules utilisées pour l'ensemble du secteur public en 1979-1980 et 1980-1981.

Les salaires moyens théoriques ainsi obtenus pour chaque sous-catégorie ont ensuite été pris en compte avec la répartition des effectifs de 1980-1981.(1) Le sous-indice 'Personnel de direction' a été calculé en pondérant le taux de variation de chacune des sous-catégories de personnels par le poids de sa masse salariale observée en 1980-1981.

Les sous-indices 'Professionnels non enseignants, soutien technique, soutien administratif, soutiens de métier et ouvrier'

Ces quatre sous-catégories de personnels ont chacune leur propre sous-indice de salaires. On peut toutefois expliquer simultanément leur construction puisque le même principe a été utilisé.

Comme c'est le cas pour les catégories de personnels étudiées jusqu'ici, les sous-indices sont ceux du secteur régulier pour la période 1973-1974 à 1978-1979. Le résultat aurait été sensiblement le même si nous avions utilisé les données du secteur adulte car les taux d'indexation ont été les mêmes pendant cette période pour les catégories de personnels correspondantes. L'indice composite a cependant été calculé avec les poids des masses salariales du secteur adulte.

---

(1) L'insuffisance de données fiables nous a empêché de faire varier les poids pour les deux dernières années. La protection de base aurait peut-être été légèrement différente si nous avions pu utiliser la répartition d'effectifs propres à chacune des années. En effet, cette protection est calculée selon une formule exponentielle et elle varie selon le taux de traitement des individus.

Pour les dernières années, la répartition des effectifs de 1978-1979 a été utilisée pour calculer les sous-indices de 1979-1980 et celle de 1979-1980 pour calculer les sous-indices de 1980-1981. Cet exercice était nécessaire car la protection accordée contre la perte du pouvoir d'achat varie selon le taux de traitement, et donc, selon la répartition des effectifs dans les échelles de traitement.

L'indice 'Personnel non enseignant' a été calculé en appliquant au sous-indice de chacune des sous-catégories de personnels le poids de la masse salariale observée. Pour les commissions scolaires, les poids des masses salariales aux états financiers de 1973-1974 ont été appliqués jusqu'en 1975-1976. Par la suite, le poids varie avec la masse salariale de chaque année. Pour les CEGEP,[(1)] les poids utilisés sont ceux des masses salariales de 1979-1980, et ce, pour chacune des années.

---

(1) Il s'agit, pour les collèges, des masses salariales au coût global de la rémunération.

## ANNEXE III

## INDICE DE PRIX POUR LES DÉPENSES NON SALARIALES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le présent indice sert à mesurer l'évolution des prix pour les dépenses non salariales du secteur adulte des commissions scolaires, entre 1973-1974 et 1980-1981.

La construction d'un indice de prix pour les dépenses non salariales exige que l'on possède une connaissance des dépenses suffisante pour ventiler celles-ci en des catégories auxquelles on peut associer un indice déjà connu, généralement auprès de Statistique Canada. Quand nous connaissons les dépenses par catégorie, il s'agit de déterminer le poids de chacune dans l'ensemble des dépenses et d'associer ce poids à l'indice correspondant afin d'obtenir l'indice composé pour les dépenses non salariales.

Les dépenses des commissions scolaires en éducation des adultes ont été ventilées en 17 catégories à partir d'une cueillette d'informations auprès de la Commission régionale Pascal-Taché, de la C.E.C.Q. et de la C.E.C.M.. Les deux premières commissions scolaires, choisies avec l'aide de la D.G.E.A., représentent respectivement le caractère semi-urbain et urbain des commissions scolaires. Nous avons ajouté la C.E.C.M. car elle représente, dans la réalité, entre 15 et 20% des dépenses totales en éducation des adultes. Elle possède également des traits particuliers et nous croyons qu'il est important de l'inclure dans notre échantillon, en limitant toutefois son poids à 0,20. La Commission régionale Pascal-Taché et la C.E.C.Q. ont toutes les deux un poids de 0,40.

Avec l'aide des 17 catégories de dépenses et du poids relatif de chaque commission scolaire, nous avons déterminé un poids pour chacune des catégories de dépenses de notre échantillon. Ces poids ont été appliqués au total des dépenses non salariales de l'ensemble des commissions scolaires afin d'obtenir une ventilation estimée de leurs dépenses pour le secteur adulte, en 1980-1981. Le tableau 1 présente les différentes catégories de dépenses ainsi que les poids et les indices associés à chacune d'elles.

Nous sommes conscients que l'échantillon utilisé n'est pas parfaitement représentatif de l'ensemble des commissions scolaires du Québec. Nous le considérons cependant comme étant une estimation valable des dépenses réelles effectuées par catégorie de dépenses.(1)

Le tableau 2 présente l'indice de chaque catégorie de dépenses entre 1971 et 1981. L'indice composite provient des indices et des poids présentés au tableau 1. Comme l'étude porte sur les années 1973-1974 à 1980-1981, nous avons transformé l'indice composite en allouant la valeur 100 à l'indice de juillet 1973.

---

(1) Le choix de la C.E.C.Q. et de la Commission régionale Pascal-Taché a été retenu après quelques rencontres avec le personnel de la D.G.E.A.. Le choix de la C.E.C.M. a été retenu à cause de son importance dans l'ensemble des activités en éducation des adultes.

TABLEAU 1: POIDS ESTIMÉS DES CATÉGORIES DE DÉPENSES RETENUES ET IDENTIFICATION DES INDICES DE PRIX CHOISIS POUR CONSTRUIRE L'INDICE DE PRIX POUR LES DÉPENSES NON SALARIALES DU SECTEUR ADULTE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

| CATÉGORIES DE DÉPENSES | MONTANT DÉPENSÉ EN 1980-1981 (milliers de $) | POIDS[1] | IDENTIFICATION DES INDICES DE PRIX[2] |
|---|---|---|---|
| Frais de voyage | 2 683,4 | ,110 | Transport interurbain, IPC-CAN (,50)<br>Logement, IPC-MTL (,25)<br>Aliments consommés à l'extérieur, IPC-MTL (,25) |
| Livres de classes et de bibliothèques | 1 856,5 | ,076 | Revues et magazines, IPC-CAN |
| Papeterie | 2 594,0 | ,107 | Papier à photocopie pour bleus et photocalques, IPVI-CAN (,05)<br>Blocs et tablettes d'écriture, IPVI-CAN (,20)<br>Relieurs, feuilles mobiles et autres, IPVI-CAN (,20)<br>Enveloppes fabriquées, IPVI-CAN (,10)<br>Blocs-notes, calepins et cahiers d'exercices, IPVI-CAN (,35)<br>Plumes à bille, IPVI-CAN (,10) |
| Matériaux de construction | 1 258,9 | ,052 | Matériaux dans la construction non résidentielle, SPC-CAN |
| Dépenses énergétiques | 1 284,3 | ,053 | Mazout léger, IPVI-CAN (,50)<br>Energie électrique, IPVI-PQ (,50) |
| Salaires pour services professionnels | 3 266,6 | ,135 | Indice des prix à la consommation, IPC-MTL |
| Agences de sécurité | 209,3 | ,009 | Salaire minimum |
| Aliments | 852,0 | ,035 | Ensemble des industries des aliments et boissons (sauf les boissons alcoolisées), IPVI-CAN |
| Métaux | 1 945,5 | ,080 | Sidérurgie, IPVI-CAN |
| Outillage | 152,6 | ,006 | Outils manuels de menuisiers et de mécaniciens, IPVI-CAN |

TABLEAU 1: (SUITE)

| CATÉGORIES DE DÉPENSES | MONTANT DÉPENSÉ EN 1980-1981 (milliers de $) | POIDS[1] | IDENTIFICATION DES INDICES DE PRIX[2] |
|---|---|---|---|
| Pièces mécaniques | 317,9 | ,013 | Fabricants de pièces et accessoires d'automobiles, IPVI-CAN |
| Location et entretien d'appareils électroniques | 1 161,6 | ,048 | Fabricants de radios-récepteurs et de téléviseurs ménagers, IPVI-CAN (,50)<br>Fabricants de matériels de télécommunication, IPVI-CAN (,50) |
| Entretien et réparations | 285,4 | ,012 | Salaires syndicaux, moyenne de 16 métiers de la construction, SPC-MTL (,50)<br>Matériaux dans la construction non résidentielle, SPC-CAN (,50) |
| Entretien ménager | 1 002,2 | ,041 | Fabricants de savons et de produits de nettoyage, IPVI-CAN (,50)<br>Salaire minimum (,50) |
| Imputation au régulier | 1 647,0 | ,068 | Indices de prix pour les dépenses non salariales des commissions scolaires du Québec, D.E.E.D., M.E.Q., avril 1982 |
| Communications | 356,0 | ,015 | Services téléphoniques, IPC-CAN (,50)<br>Postes, IPC-CAN (,50) |
| Dépenses non réparties | 3 410,5 | ,140 | Indice des prix à la consommation, IPC-MTL |
| TOTAL | 24 283,7 | 1,000 | |

[1] Ces poids ont été estimés par une étude des dépenses de trois commissions scolaires.

[2] IPC : Indice des prix à la consommation, Statistique Canada, cat. 62-010
IPVI: Indice des prix de vente dans l'industrie, Statistique Canada, cat. 62-011
SPC : Statistiques des prix de la construction, Statistique Canada, cat. 62-007.
SALAIRE MINIMUM: Commission des normes du travail.

TABLEAU 2: INDICES DE PRIX POUR LES DÉPENSES NON SALARIALES DU SECTEUR ADULTE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC, PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES ET AU TOTAL, DE 1971 À 1981

| CATÉGORIE DE DÉPENSES | INDICES DE PRIX (MOIS DE JUILLET) | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1971[1] | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 |
| Frais de voyage | 101,1 | 108,6 | 111,9 | 132,5 | 149,4 | 164,7 | 175,1 | 184,4 | 201,9 | 235,9 | 264,0 |
| Livres de classes et de bibliothèques | 98,6 | 108,3 | 110,6 | 118,7 | 140,3 | 164,2 | 185,8 | 187,9 | 221,2 | 245,2 | 277,3 |
| Papeterie | 100,1 | 103,6 | 111,8 | 147,1 | 162,1 | 171,4 | 171,1 | 185,4 | 208,3 | 236,2 | 267,8 |
| Matériaux de construction | 100,2 | 104,6 | 113,4 | 141,0 | 146,0 | 156,9 | 166,7 | 180,4 | 210,0 | 231,3 | 253,4 |
| Dépenses énergétiques | 100,7 | 103,2 | 110,7 | 144,5 | 156,5 | 177,2 | 201,3 | 238,9 | 268,9 | 326,9 | 441,9 |
| Salaires pour services professionnels | 100,5 | 104,6 | 112,4 | 125,8 | 139,4 | 147,9 | 161,0 | 175,8 | 189,4 | 209,5 | 235,5 |
| Agences de sécurité | 100,0 | 103,4 | 117,2 | 144,8 | 179,3 | 197,9 | 217,2 | 225,5 | 239,3 | 251,7 | 265,5 |
| Aliments | 100,1 | 109,1 | 135,6 | 154,4 | 174,7 | 177,9 | 190,0 | 210,5 | 236,7 | 255,9 | 284,8 |
| Métaux | 100,5 | 102,9 | 111,5 | 140,0 | 159,0 | 178,5 | 187,1 | 204,6 | 233,7 | 263,1 | 288,9 |
| Outillage | 100,3 | 104,0 | 111,0 | 134,1 | 154,6 | 169,7 | 187,9 | 204,3 | 239,6 | 271,4 | 320,4 |
| Pièces mécaniques | 100,7 | 102,7 | 105,7 | 116,9 | 132,1 | 142,6 | 157,5 | 174,0 | 187,3 | 206,8 | 230,2 |
| Matériel audio-visuel | 99,8 | 99,5 | 99,2 | 104,0 | 107,6 | 112,9 | 113,3 | 138,8 | 143,9 | 146,4 | 154,7 |
| Entretien et réparations de bâtisses | 100,8 | 105,5 | 115,3 | 134,1 | 148,6 | 161,6 | 179,4 | 194,7 | 213,5 | 236,9 | 257,3 |
| Entretien ménager | 100,4 | 102,8 | 110,7 | 132,6 | 155,3 | 166,6 | 179,7 | 189,8 | 206,0 | 221,5 | 238,4 |
| Communication | 102,6 | 109,5 | 110,6 | 110,6 | 111,5 | 117,0 | 147,8 | 161,5 | 186,4 | 186,4 | 192,4 |
| Frais du secteur régulier | 100,1 | 105,3 | 113,0 | 134,3 | 150,6 | 166,5 | 182,8 | 199,3 | 221,7 | 251,2 | 295,3 |
| Dépenses non réparties | 100,5 | 104,6 | 112,4 | 125,8 | 139,4 | 147,9 | 161,0 | 175,8 | 189,4 | 209,5 | 235,5 |
| Indice composite | 100,3 | 104,9 | 112,1 | 132,0 | 147,0 | 159,6 | 171,7 | 186,8 | 207,4 | 232,2 | 263,8 |
| Taux d'augmentation annuel | | 4,6 | 6,9 | 17,8 | 11,4 | 8,6 | 7,6 | 8,8 | 11,0 | 12,0 | 13,6 |

[1] La moyenne annuelle des indices de prix mensuels pour un item donné est égale à 100,0 en 1971. Comme il s'agit ici d'indices mensuels (mois de juillet), cela explique que la plupart des indices sont différents de 100,0 dans cette colonne.

## ANNEXE IV

## CALCUL DE LA CONTRIBUTION DES FACTEURS EXPLICATIFS À L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Au cours de la partie II de la présente étude, nous avons calculé la contribution monétaire de chacun des facteurs explicatifs à l'évolution des masses salariales, des avantages sociaux et des autres dépenses.

Pour chacune des catégories de dépenses étudiées, on peut résumer les facteurs explicatifs par l'identité suivante.

Soit:

$$D = DU \times V \times I$$

où:
- D : Dépenses totales en dollars courants
- DU: Dépenses unitaires en dollars constants
- V : Volume d'activités
- I : Indice de prix.

Le calcul consiste à évaluer la contribution des trois variables DU, V et I lorsque les dépenses effectuées varient entre deux années. Nous aurons donc une équation pour l'an 1 et une autre pour l'an 2.

Soit:

$$D_1 = DU_1 \times V_1 \times I_1$$
$$D_2 = DU_2 \times V_2 \times I_2$$

La contribution d'un facteur est égale à sa contribution directe lorsque les deux autres facteurs sont maintenus constants plus une contribution d'interaction lorsqu'un ou les deux autres facteurs varie(nt).[1] La contribution de chaque facteur se calcule ainsi.

Le facteur DU:

$$(DU_2 - DU_1) \times \frac{(V_2 + V_1)}{2} \times \frac{(I_2 + I_1)}{2} = A$$

Le facteur V:

$$(V_2 - V_1) \times \frac{(DU_2 + DU_1)}{2} \times \frac{(I_2 + I_1)}{2} = B$$

Le facteur I:

$$(I_2 - I_1) \times \frac{(DU_2 + DU_1)}{2} \times \frac{(V_2 + V_1)}{2} = C$$

La somme des trois équations est égale à la différence entre $D_2$ et $D_1$, soit l'augmentation à expliquer.

$$(D_2 - D_1) = A + B + C$$

(1) O.C.D.E., Dépenses publiques d'enseignement, juillet 1976.

## ANNEXE V

## HEURES-GROUPE DE FORMATION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le tableau de cette annexe présente le volume d'activités pour les deux années extrêmes de l'étude. Pour l'année 1973-1974, la source utilisée présente les heures-groupe financées par la Direction générale de l'éducation des adultes. Nous avons donc retranché les heures-groupe réalisées dans les CEGEP et dans les autres organismes afin de ne retenir que le volume d'activités réalisé dans les commissions scolaires.

Pour 1980-1981, le sommaire fourni par la D.G.E.A. présente l'ensemble des données relatives aux commissions scolaires.

NOMBRE D'HEURES-GROUPE RÉALISÉES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

POUR LES ANNÉES 1973-1974 ET 1980-1981

| FORMATION | 1973-1974 | 1980-1981 | Δ% |
|---|---|---|---|
| Générale | 954 265 | 786 246 | - 17,6 |
| Temps plein | 620 758 | 339 985 | - 45,2 |
| Temps partiel | 333 507 | 446 261 | + 33,8 |
| Professionnelle | 872 067 | 970 317 | + 11,3 |
| Temps plein | 726 665 | 733 995 | + 1,0 |
| Temps partiel | 145 402 | 236 322 | + 62,5 |
| Autres | 313 102 | 630 836 | +117,4 |
| Socio-culturelle | 227 372 | 434 540 | + 91,1 |
| Autres formations | 85 730 | 196 296 | +129,0 |
| TOTAL | 2 139 434 | 2 387 399 | + 11,6 |

Sources: Direction générale de l'éducation des adultes,
- Statistiques de l'éducation des adultes, 1973-1974;
- Total provincial par activité, DGEA-R, CSR 1980-1981, sommaire informatisé, 12 mai 1982.

8283-237

28-1635